

MODÈLE N° 6.

**CERTIFICAT constatant qu'un jeune homme
a été exonéré du service, conformément à
l'art. 7 de la loi du 26 avril 1855.**

Nous, Préfet du département des Basses-Alpes,

(1) Nom et prénoms du jeune
homme qui a été exonéré du ser-
vice.

Attestons que le nommé (1) *Chauvin Joseph Firmin*
fils d' *Antoine* et de
Adélaïde Gaubert domiciliés
à *Mallevaume* canton de *S. Etienne*
département d' *es Basses-Alpes*
né le *14^{ème} 1846* à *S*
canton d' *S* département d' *S*

1° A été porté sur les tableaux de recensement des jeunes
gens de la commune d' *S* canton
d' *S* département d' *S*
appelés à concourir à la formation du contingent de la classe
de *1866*

2° Que le numéro *10*, qui lui est échu au tirage, a été
compris dans le contingent;

3° Et qu'il a été exonéré du service, en conformité des
articles 5, 6 et 7 de la loi du 26 avril 1855, après avoir jus-
tifié du paiement de la prestation individuelle fixé par l'arrêté
du Ministre de la guerre, en date du *20 mai 1864*

— 48 —

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.
Fait à Digne, le *9 Juin* 186*4*.

